



# L'Écho des Estuaires

## Les Carrelets Charentais

Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition



## N°68

## Juin 2022

### Sommaire

**Assemblée Générale 2022**

- Rapport moral du Président.
- Rapport financier du Trésorier.
- Rapport d'activité du Secrétaire.
- Élection du Conseil d'administration.
- Questions diverses.

### Les statistiques 2021 du site [carrelets-charentais.com](http://carrelets-charentais.com)

Exemple de janvier : 314 visiteurs, 599 visites, 1221 pages vues

- janvier : -45%	314-599-1221
- février : -60%	391-624-1383
- mars : -50%	544-874-3272
- avril : +5%	454-673-1285
- mai : +10%	709-993-2044
- juin : +35%	692-981-1975
- juillet : +40%	605-910-1538
- août : +91%	875-1147-2447
- sept. : +70%	677-911-1365
- oct. : +14%	656-905-1547
- nov. : +130%	676-1043-1869
- déc. : +160%	733-1000-1730

- Total (+12%) : 6690 - 9985 - 18421

Les pages les plus visitées dans les derniers mois : les annonces et les vacances d'emplacements.

## Le mot du Président

Chers amis,

Après notre Assemblée Générale au Château d'Oléron, remarquable par votre présence nombreuse et par la qualité des propos tenus, nous allons enfin vivre une saison de pêche normale sans contrainte sanitaire. De quoi nous satisfaire certes, même si cette année sera encore placée sous le signe de la vigilance : bien que nos installations soient reconnues et appréciées tant sur le plan patrimonial que culturel, il nous faut d'urgence nous mobiliser car c'est l'accès à celles-ci qui est menacé.

D'abord par le projet d'extension de la réserve du Marais d'Yves qui s'étend jusqu'à l'anse de Fouras, contre lequel nombre d'entre vous ont manifesté leur opposition au cours de l'enquête publique, ce dont je les remercie. Nous attendons la parution du décret d'extension pour introduire un recours en justice afin de demander des révisions éventuelles, voire l'annulation.

Ensuite par un projet d'interdiction de pénétrer en voiture sur l'île Madame, provoqué par une fréquentation touristique excessive, pour améliorer la sécurité et protéger la biodiversité mais sans tenir compte des usagers réguliers : pêcheurs à pied, utilisateurs de carrelets, clients de la ferme auberge, vacanciers du camping. Là aussi nous avons marqué notre opposition pour que l'on prenne en compte les usages des riverains et nous attendons avec impatience le compte rendu de la réunion de concertation à laquelle nous avons pris part le 11 mai.

Enfin, nous avons participé en mai à l'Assemblée Générale de l'"Union des Carrelets de l'Arc Atlantique" qui regroupe des associations de pêcheurs de l'Adour à la Bretagne. Là aussi le sentiment général montre une menace de mise en place de mesures restrictives visant à interdire des modes de pêche ancestraux, à limiter encore le nombre et la taille des prises et à supprimer des zones de pêche, par un panel de micro-opposants ("Défense des Milieux Aquatiques", carpistes, "no kill", "Bien-être animal", etc.) dont la volonté est de faire supprimer bon nombre de pratiques, prétextant l'effondrement des stocks de poissons et la perturbation des zones de reproduction dont nous serions les responsables.

Pour conclure je vous rappelle que l'association des "Carrelets Charentais" est une association de défense de nos modes de pêche créée il y a 30 ans pour réagir face à ces menaces et dont je vous rappelle le titre complet original :

"Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition"

Aussi si vous voulez continuer à pêcher sereinement, soutenez nous, faites adhérer vos amis et voisins de carrelets : une adhésion est un engagement à combattre à nos côtés quelque soit la provenance des attaques.

Amicalement,

Patrick BELLOUARD

à lire : «UN CARRELET SUR L'ILE MADAME»  
de Jean Bernard-Maugiron - Éditions du Ruisseau  
(détails sur notre site)

C'est dans la belle salle de la Citadelle d'Oléron, en présence du Maire de Château d'Oléron, Michel PARENT, de Didier QUENTIN, Député de Charente Maritime, et de Christophe SUEUR, Conseiller Départemental 17, que le Président BELLOUARD ouvre cette assemblée générale en présence de 107 participants. Il évoque la disparition de nos amis Guy PONTÉZIÈRE et Michel HUBERT, anciens membres du Conseil d'administration et propose un instant de recueillement à leur mémoire ainsi qu'à celle de tous ceux qui souffrent depuis des jours de l'invasion meurtrière de l'Ukraine.

Dans son allocution de bienvenue, **Michel PARENT** évoque l'impact culturel et patrimonial des 200 cabanes ostréicoles présentes sur sa commune et des deux carrelets pédagogiques qui font la joie du public. Il nous rappelle avoir œuvré pour une reconnaissance de nos installations par le Conseil Départemental et pour l'attribution d'un label patrimonial pour ces emblèmes de la Charente Maritime. Il avoue regretter le temps où, après la tempête "Martin" de 1999, le Département et la Région travaillaient de concert pour la reconstruction des centaines de carrelets détruits, alors qu'aujourd'hui tout semble devenu tellement plus compliqué ...

**Didier QUENTIN** observe que malgré les inquiétudes que peut susciter l'actuel contexte de tension internationale, des moments heureux peuvent exister, dont la reprise des assemblées générales du monde associatif. Il évoque la dure réalité du triomphe de la "technocrassie", les combats sur le terrain pour tenter de limiter les effets de projets irréalistes, les difficultés des élus pour se faire entendre face à la conjonction, parfois paradoxale, entre certains services de l'état et certaines associations...

Après les avoir remerciés le Président engage la procédure réglementaire.

### *Le rapport moral du Président Patrick BELLOUARD*

Il remercie les participants qui ont fait un effort de présence malgré les contraintes sanitaires, présence qui affirme sans équivoque la volonté de faire vivre et durer l'association.

Il rappelle que depuis 2018 nous avons obtenu l'inscription de nos installations au patrimoine de la Charente Maritime et dans la foulée, grâce à l'action de l'"Union des Carrelets de l'Arc Atlantique", l'inscription en 2021 de notre mode de pêche au "Patrimoine culturel immatériel en France". Ces reconnaissances, illustrées par la mise à notre disposition par le Département des plaques emblématiques qu'il nous demande de mettre à l'entrée de nos pontons, auraient dû nous satisfaire mais notre tranquillité vient d'être perturbée par deux actions menées par les défenseurs de la biodiversité :

- Dans le premier cas, l'extension de la réserve du Marouillet sur les communes d'Yves et de Fouras comme fausse mesure compensatoire de la construction d'une modeste digue de défense contre les submersions marines menace l'existence de nos installations peu défendues par notre organisme de tutelle, la DDTM, qui a informé le Commissaire enquêteur que "*des projets de relocalisation des pontons sont prévus tant dans l'anse des Boucholeurs que dans l'anse de Fouras*". Il y a donc danger pour les 18 emplacements de Fouras et les 25 de la commune d'Yves mais il laisse le soin au Secrétaire de développer ce sujet.

Si une zone est remarquable et que son état d'existence est reconnu par la présence d'espèces végétales et animales à préserver c'est bien parce que les utilisateurs des lieux : pêcheurs, agriculteurs, pontonniers, riverains, estivants ont, malgré leurs activités, participé à cette sauvegarde. Est-ce que la création de la réserve actuelle du Marouillet a été déterminante pour cette protection tant recherchée ? Il n'en existe hélas aucune statistique ni compte rendu depuis 17 ans. On peut supposer que la sanctuarisation de cette zone a même provoqué un déséquilibre écologique permettant la prolifération d'espèces non indigènes (Jussie, ragondins, sangliers) obligeant celles plus fragiles à migrer à l'extérieur.

- Deuxième cas : l'étude en cours de l'interdiction d'accès aux véhicules automobiles sur l'île Madame risque de perturber fortement notre activité et mobilise notre vigilance. Un bureau d'étude situé à Rennes a été mandaté pour étudier ce sujet mais a oublié d'associer un représentant des Carrelets Charentais aux différentes réunions de travail. Pourtant il y a quelques mois contact avait été pris avec les élus de la mairie de Port des Barques pour proposer une solution d'accès pour les utilisateurs des pontons : la mise en place d'un macaron spécial réalisé par la commune et mis en place sur le tableau de bord des véhicules pour faciliter les contrôles. Depuis la prise en compte de cette zone par la CARO et le Conservatoire du littoral perçoit le danger d'interdiction d'accès et de stationnement pour les pêcheurs. Affaire en cours, donc à suivre...

Avant de terminer ce rapport moral, il y a un point sur lequel il souhaite qu'une attention particulière soit portée : la continuité de gestion de l'association. Pendant 2 ans il n'y a pas eu d'élection pour le renouvellement du CA. Les adhérents vont donc devoir se prononcer sur l'élection de tous les membres du CA. Certains d'entre eux ne se représentent pas et d'autres souhaitent passer le relais à des plus jeunes dont les compétences peuvent être utiles au bon fonctionnement de l'association. Le Président, dans «la barque» depuis 20 ans, voudrait bien lui aussi confier ce «patrimoine» en douceur à quelqu'un pour transférer progressivement l'expérience acquise auprès de ses anciens. Il encourage donc les indécis à se porter volontaires pour intégrer le Conseil d'administration!

Ce rapport ne soulève aucune remarque de l'assemblée. Soumis au vote de l'assemblée il est approuvé à l'unanimité.

**(site \*) : la version complète du compte rendu est publiée sur le site internet...**

## Le rapport financier du Trésorier.

Les recettes, dépenses et résultats financiers figurent dans les tableaux "État des finances 2021" projetés sur l'écran.

Le Trésorier explique que l'exercice financier commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre et commente les bons résultats financiers de l'association qui figurent dans le tableau "Exercice 2021" joint. Avec un solde positif de 2 060,37 €, l'association renoue avec l'équilibre financier.

Le Secrétaire complète le rapport du Trésorier par une explication relative à la prise en compte, dans le compte de résultats, de la valorisation du travail fourni par les administrateurs, les bénévoles et les contributeurs (heures de travail, déplacements, mise à disposition de locaux, etc.). Le tableau "Valorisation contributions volontaires" présente le détail de ces contributions et la méthode de prise en compte comptable. Cette prise en compte n'affecte pas le bilan de l'association mais permet de relativiser les recettes et les dépenses et d'offrir une vision plus réaliste du fonctionnement (Tableau "Exercice 2021, Compte de résultats & Bilan").

Ce rapport ne soulève aucune remarque de l'assemblée. Soumis au vote de l'assemblée il est approuvé à l'unanimité et quitus est donné au Trésorier pour sa gestion.

### Les Carrelets Charentais

Exercice	2021
----------	------

COMPTE DE RÉSULTATS		
PRODUITS		
Recettes (cotisations)	3 340,00	29 %
Autres recettes	1 400,00	12 %
Produits exceptionnels (subventions)	1 045,00	9 %
Contributions volontaires (bénévolat, déplacements, etc.)	5 539,88	49 %
<b>Total Recettes (I)</b>	<b>11 324,88</b>	<b>100 %</b>
CHARGES		
Charges fonctionnement	1 474,63	16 %
Autres charges (projets, actions, éditions)	2 250,00	24 %
Emploi contributions volontaires	5 539,88	60 %
Dotation provisions	0,00	0 %
<b>Total Charges (II)</b>	<b>9 264,51</b>	<b>100 %</b>
RÉSULTAT (I - II)		
<b>BÉNÉFICE</b>	<b>2 060,37</b>	<b>22 %</b>
Charges financières	0,00	

BILAN	
Réserves (I)	3 525,12
Disponibilités (II)	6 974,31
<b>ACTIF Total général (I + II)</b>	<b>10 499,43</b>
Report à nouveau	4 913,94
Résultat de l'exercice (Bénéfice)	2 060,37
<b>Total (I)</b>	<b>6 974,31</b>
Réserves (II)	3 525,12
Emprunts & dettes (III)	0,00
<b>PASSIF Total Général (I + II + III)</b>	<b>10 499,43</b>

## Le rapport d'activité présenté par le Secrétaire ...

Il résume rapidement le fonctionnement du CA pendant ces deux ans : réunions, publication de l'Écho des estuaires, Commissions d'attribution DDTM (en "présentiel" ou en "distanciel"), tenue à jour du site internet, publication & distribution de l'Agenda des marées, réponses aux mails des adhérents et partenaires, etc.,

Il fait ensuite une brève chronologie du projet d'extension de la réserve nationale du Marais d'Yves, de septembre 2018, date de la première publication de l'analyse des possibilités d'extension de cette réserve à juin 2021, date de communication du projet de décret ministériel correspondant. Un courrier du Président BELLOUARD de juillet 2021 posait une question, entre autres, sur la présence des chiens sur les carrelets. A l'occasion du Comité de pilotage du 18 octobre 2021 il lui est répondu : "Pas de chien sur les carrelets, ils dérangent les oiseaux" (sic).

Ce qui peut sembler une réponse banale à une question banale a déclenché une relecture plus attentive du décret, dont nous avons alors compris qu'il serait appliqué "à la lettre". L'alinéa 2 de l'Article I, qui précise que la limite maritime de la réserve serait "au pied de falaise", mis en relation avec l'Article 15 qui dispose que "l'accès et la circulation des personnes sont interdits dans la réserve en dehors des espaces et cheminements ouverts au public" nous donne à comprendre que l'accès à la plage, à l'estran et à la mer ne sera plus possible dans l'anse de Fouras. D'autres "groupements d'usagers" partagent cette analyse et se sont mobilisés, fin 2021, à l'occasion de l'enquête publique.

Vous connaissez la suite : notre Écho des estuaires de novembre 2021, page 2, l'enquête publique du 16/11 au 16/12/21, notre pétition "papier" dans un premier temps, puis par "Change.org" ensuite lorsque nous avons constaté, en téléchargeant régulièrement les "fichiers d'observation" sur le site de la préfecture, que la "Ligue de Protection des Oiseaux" (LPO) appelait ses membres et sympathisants à se mobiliser pour soutenir le projet.

Le rapport de la Commission d'enquête et son avis "favorable" au projet sont publiés sur le site de la préfecture le 2 février 2022 et ne rendent compte que très partiellement de la mobilisation et de l'émotion populaire qui s'est exprimée à cette occasion, en n'évoquant que par la mention "hors pétition" l'existence de plus de 8 242 avis défavorables au projet dont seulement 590 ont été retenus explicitement, face aux 972 avis favorables.

(Suite page 4 ...)

Le cabinet d'avocats consulté il y a quelques jours sur la possibilité de contester la validité des conclusions de la Commission d'enquête dans les deux mois a fait savoir que notre président devait être autorisé à "ester en justice" par une résolution de l'Assemblée Générale. Le Secrétaire propose donc à l'Assemblée une résolution en ce sens.

Après discussion et délibération, la résolution suivante est mise aux voix et adoptée à l'unanimité :

**"Autorisation est donnée au Président pour agir en justice, si nécessaire dans le cadre d'une action de groupe, devant toutes les juridictions pour défendre la liberté d'accès à la côte, à la mer et à l'estran et faire respecter ce droit par tous les actes concernant l'extension de la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves"**

La décision d'une action en justice dès que possible plutôt qu'après "l'apparition de la décision finale de l'administration" est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

### **Le Secrétaire, Jean-Charles KOENIG**

Le Président donne ensuite la parole à **Christophe SUEUR**, Conseiller Départemental de Charente- Maritime qui assiste pour la première fois à notre Assemblée Annuelle et découvre l'association, ses membres et ses problèmes. Maire de Saint-Pierre d'Oléron, il a clairement l'habitude des combats à mener pour faire valoir les droits de ses administrés et faire aboutir les projets qui lui paraissent utiles. Il a peu de goût pour la politique "de la friche" et l'éradication de toute présence humaine souhaitée par les lobbys d'écologistes radicaux. Il nous suggère d'utiliser les réseaux sociaux et les médias pour faire valoir nos droits et s'attire en quelques minutes, sans "langue de bois", la sympathie de l'assistance, déjà acquise de longue date à Michel PARENT et Didier QUENTIN.

### **Élection des membres du Conseil d'Administration :**

3 membres sont démissionnaires pour raison personnelle : Georges LAROCHE, France et Jean CHABAUTY.

**Les Administrateurs sortants** suivants se présentent au CA : Colette BELLOUARD, Patrick BELLOUARD, Gilles DAVID, Françoise KOENIG, Jean-Charles KOENIG, Jean-Louis MARTIN, Laurent RENAUD, Nelly VERDIER.

Le Président propose un vote pour la réélection des sortants. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

**Les nouveaux candidats** suivants se présentent au CA : Geneviève DAVID et Jean-François GRIZONNET.

Le Président propose un vote pour l'élection au CA des nouveaux candidats. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

### **Le Président donne la parole à l'assistance. Sont évoqués les points suivants :**

- Les problèmes de restriction de la pêche à l'anguille sont rappelés, de même que la pratique de la "pêche des civelles", destructrice pour l'espèce, dont le paradoxe reste entier. Après débat, pas de solution envisagée en l'absence de modification d'une réglementation incompréhensible au regard de la protection de l'espèce.
- Problème d'accès en voiture à l'Île Madame pour les riverains et propriétaires de Carrelets. Patrick BELLOUARD fait état de la proposition, déjà mentionnée plus haut, qu'il a faite à la municipalité d'adopter un "Badge d'accès" apposé sur les voitures des "ayants droits". Une prochaine réunion devrait permettre de trouver une issue raisonnable au projet d'interdiction d'accès des véhicules automobiles à l'Île Madame.
- Le problème posé par l'évolution du trait de côte dû à l'érosion marine et la préservation des libertés publiques d'accès et de circulation : plutôt rendre les espaces menacés inconstructibles que les sanctuariser dans des zones de "protection forte" (réserves) excluant toute présence humaine.

Le Président prononce alors la clôture de l'Assemblée Générale et invite l'assistance à partager l'apéritif traditionnel et, pour ceux qui ont réservé le repas, à rejoindre ensuite la salle à manger./.